



## Ticket restaurant et repas payé par l'entreprise

Par **kuligan**, le **27/10/2011** à **21:50**

Bonjour,

Je viens vous demander votre aide.

Dans mon entreprise nous avons par journée complète de travail 1 cheque déjeuner de 8€. Or, plusieurs fois par mois je suis en comite de pilotage, et donc ces midis la, mon patron me paie le restaurant. Donc pas de cheque resto pour ces jours concernés, ce que je comprends. Donc j'ai moins de chq resto physiquement ( ex 10 si j'avais du en avoir 15, et que j'ai eu 5 resto avec mon patron) or, sur mon bulletin de salaire ils me déduisent 15 cheque resto ( je rappelle que j'en ai eu 10) est ce légal ? Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **27/10/2011** à **21:52**

Bonjour,

La retenue sur le bulletin de paie doit bien sûr correspondre à ceux réellement reçus...